

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

64/389 du 16.12.2002

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N°

ORIGINAL

Portant intégration et nomination
de Monsieur LÉLO Alfred Jean-Aimé,
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I du Personnel Diplo-
matique et Consulaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 61/143/FP du 27.6.1961 portant le statut
commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des catégories AI
(/u le décret n° 63/81/FP-BB du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BB du 24.2.1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

../..

YB

ARTICLE 1er- En application des dispositions 61-143/FP du 27.6.191961, Monsieur LELO Alfred Jean-Aimé né le 2 Mars 1950 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme Supérieur de Recherche Obtenu à l'Institut libre d'Etude des relations Internationales (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé au grade de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

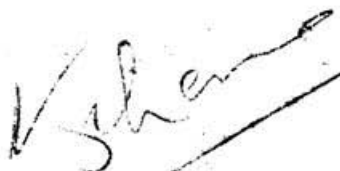
ARTICLE 2°- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./-

BRAZZAVILLE, LE 16 Avril 1984

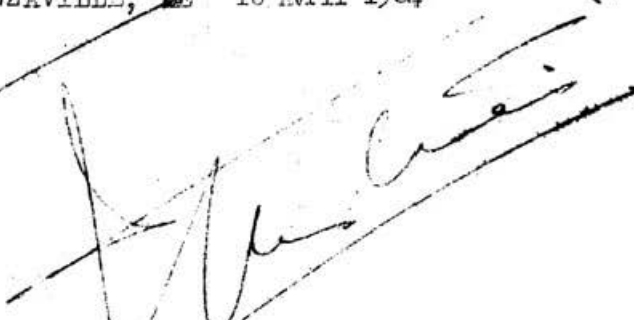
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères,


Pierre NZE .-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA .-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC.
DG/TFP.DFP.
DFP. BST.
D.G.E.
D.C.F.
M.A.E.
INTERESSE.
DOSSIER.
SGCM/BC.

1
3
1
3
1
2
1
3
2 ./-